

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2554

24 novembre 2010

SOMMAIRE

Agrest Finance	122550	Crystal Bull Investments S.A.	122592
Agripromotion S.A.	122548	Duet Holding SA	122546
Agritourinvest S.A.	122548	Durban Investments S.A.	122549
Amalthee S.A.	122550	Dynasty Capital Holding S.A.	122551
Amethyste France S.A.	122550	Dynasty Capital S.A.	122551
Armoise Financière S.A.	122553	EPIC Euro Property 1 S.à r.l.	122586
Art Lux S.A.	122554	Eptani S.A.	122586
Bain Capital MEI (Luxembourg), S.à r.l.	122561	Epuramat S.A.	122587
BCD Travel Luxembourg S.A.	122571	Epuramat S.A.	122587
BCG Holding Group S.C.S.	122571	Era Intermedia S.A.	122592
B-Fly 1 S.à r.l.	122561	Eversholt Investment Group GP S.à r.l. .	122554
B-Fly 2 S.à r.l.	122561	FKI Lusparthree S.à r.l.	122562
Bluelark Property S.à r.l.	122570	GSSM Luxembourg Holding S.à r.l.	122565
Boccaccio S.à r.l.	122571	HGS Luxembourg LLC, S.C.S.	122571
BoI European Holdings S.à r.l.	122561	NG Luxembourg 5 S.à r.l.	122579
Bona S.A.	122571	Oriflame Cosmetics S.A.	122583
Brickedge S.A.	122578	Schaus ATM S.à.r.l.	122579
Brooklyn Bridge Company S.A.	122578	Simulation Technologies S.à r.l.	122564
Bushlark Property S.à.r.l.	122578	SMP International Sàrl	122564
Cable Holding S.A.	122578	Solideal International S.A.	122564
Callisto Luxco II S.à r.l.	122583	TeamSystem Luxco	122587
Callisto Luxco I S.à r.l.	122579	Toiture Ciuca Romain Sàrl	122564
Clover Investments Sàrl	122583	World Minerals Luxembourg S.à r.l.	122579
Coconino S.à.r.l.	122583	WP Roaming IV S. à r.l.	122592

Duet Holding SA, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 86.817.

In the year two thousand and ten, on the first day of the month of October.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg), there appeared: Mr Yvon HELL, chartered accountant, with professional address at 13 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg,

acting in his capacity as special proxy holder of "DUET HOLDING S.A." (the "Company"), a société anonyme, having its registered office at 13 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-86 817, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 28 March 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1001 on 1st July 2002. The Company is registered with the Luxembourg Trade and Company register under section B number 86

817. The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted through the undersigned notary, on 20 April 2009, which amendment deed has been published in the Mémorial on 04 June 2009, number 1107 and page 53109,.

by virtue of the authority conferred on his by resolutions adopted by the Board of Directors of the Company on 30 June 2010, an excerpt of which resolutions, signed ne varietur by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

Said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at THIRTY-ONE THOUSAND ONE HUNDRED FIFTY-EIGHT EUROS AND TWENTY CENTS (31'158,20 EUR) divided into three hundred eleven thousand five hundred and eighty-two (311'582) shares with a par value of TEN CENTS (0,10 EUR) each, all of which are fully paid up.

II. That pursuant to Article FIVE (5) of the Company's articles of association, the corporate share capital may be increased from its present amount up to THIRTY-FIVE THOUSAND EURO (35'000.- EUR) by the creation and issue of additional shares of a par value of TEN CENTS (0,10 EUR) each and that pursuant to the same Article FIVE (5), the Board of Directors of the Company is authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the Articles of Association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the Board of Directors of the Company, in their meeting of 30 June 2010 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article FIVE (5) of the Company's articles of association, has decided an increase of the issued share capital by an amount of TWO HUNDRED AND FORTY EURO (240.- EUR) in order to raise the issued share capital to the amount of THIRTY-ONE THOUSAND THREE HUNDRED NINETY-EIGHT EURO and TWENTY CENTS (31'398,20 EUR) by the creation and issue of two thousand four hundred (2'400) new additional shares, each share with a par value of TEN CENTS (0,10 EUR), having the same rights and privileges as the already existing shares.

IV. That the Board of Directors of the Company, in its meeting of 30 June 2010, has accepted the subscription of the total of two thousand four hundred (2'400) new shares with a par value of TEN CENTS (0,10 EUR) per share, by the sole current shareholder, the company "DUET GROUP LIMITED (HK), a company incorporated and existing under the laws of Hongkong, with registered office at Level 28, three pacific Place, 1, Queen's Road East, Hong Kong.

V. That all these new shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscriber and fully paid up, by contribution in cash to the Company, together a share premium in a aggregate amount of TWO MILLION THREE HUNDRED NINETY-NINE THOUSAND SEVEN HUNDRED AND SEVENTY EURO (2'399'760.- EUR) thus a share premium of NINE HUNDRED NINETY-NINE EURO and NINETY CENTS (999,90 EUR) per issued new share, so that the total amount of TWO MILLION FOUR HUNDRED THOUSAND EURO (2'400'000.-EUR) representing the aggregate amount of the above mentioned capital increase including its paid in share premium has at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, paragraph one of Article FIVE (5) of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

Art. 5. (First paragraph). "The corporate capital is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND THREE HUNDRED NINETY-EIGHT EURO and TWENTY CENTS (31'398,20 EUR) divided into three hundred thirteen thousand nine hundred and eightytwo (313'982) shares with a par value of TEN CENTS (0,10 EUR) each."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately two thousand five hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Yvon HELL, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 13 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de «DUET HOLDING S.A.» (la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social au 13 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro B-86 817, constituée suivant acte notarié dressé en date du 28 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1001 du 1^{er} juillet 2002.. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 86 817. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné, en date du 20 avril 2009, lequel acte modificatif de statuts a été publié au Mémorial, le 04 juin 2009, sous le numéro 1107 et page 53109,

en vertu d'une procuration lui conférée par résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société en date du 30 juin 2010, un extrait desdites résolutions, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE CENT CINQUANTE-HUIT EUROS et VINGT CENTS (31'158,20 EUR) divisé en trois cent onze mille cinq cent quatre-vingt-deux (311'582) actions d'une valeur nominale de DIX CENTS (0,10 EUR) chacune, ces actions étant entièrement libérées.

II. Qu'en vertu de l'article CINQ (5) des statuts, le capital autorisé pourra être porté de son montant actuel à TRENTE-CINQ MILLE EUROS (35'000.- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de DIX CENTS (0,10 EUR) chacune et qu'en vertu du même Article CINQ (5), le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Que le Conseil d'Administration de la Société, par ses décisions du 30 juin 2010 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article CINQ (5) des statuts de la Société, a décidé une augmentation du capital social souscrit à concurrence de DEUX CENT QUARANTE EUROS (240.- EUR) en vue de porter le capital social souscrit à TRENTE ET UN MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT EUROS et VINGT CENTS (31'398,20.- EUR) par la création et l'émission de deux mille quatre cents (2'400) actions nouvelles supplémentaires, chaque action avec une valeur nominale de DIX CENTS (0,10 EUR) et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV. Que le Conseil d'Administration de la Société, lors de sa réunion du 30 juin 2010, a accepté la souscription de la totalité des deux mille quatre cents (2'400) actions nouvelles d'une valeur de DIX CENTS (0,10 EUR) chacune par l'actionnaire unique existant, la société «DUET GROUP LIMITED (HK)» une société constituée et existant sous les lois de Hong Kong, établie et ayant son siège social à Level 28, three pacific Place, 1, Queen's Road East, Hong Kong.

V. Que toutes les nouvelles actions ont été entièrement souscrites par le souscripteur susnommé et libérées intégralement, par des versements en numéraire à la Société, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de DEUX MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE SEPT CENT SOIXANTE EUROS (2'399'760.- EUR), soit une prime d'émission de NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF EUROS et QUATRE-VINGT-DIX CENTS (999,90 EUR) versée pour chaque action émise, de sorte que la somme totale de DEUX MILLIONS QUATRE CENT MILLE EUROS (2'400'000.- EUR) représentant le montant total de la susdite augmentation du capital social y compris la prime d'émission totale versée se trouve à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit le premier alinéa de l'article CINQ (5) des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (Premier alinéa). «Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT EUROS et VINGT CENTS (31'398,20.- EUR) divisé en trois cent treize mille neuf cent quatre-vingt-deux (313'982) actions d'une valeur nominale de DIX CENTS (0,10.- EUR) chacune.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. HELL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12159. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010138987/123.

(100159671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Agripromotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.176.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- ADVISA S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 144252

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010139778/34.

(100160629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Agritourinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 58.025.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 8 septembre 2010

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AGRITOURINVEST S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010139779/16.

(100160565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Durban Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 75.640.

L'an deux mille dix, le premier octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «DURBAN INVESTMENTS S.A.», ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 75.640, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 627 du 4 septembre 2000, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, 16 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1317 du 29 juin 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe DUCATE, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Elodie STOFFEN, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Régis PIVA, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Dissolution anticipée de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

PARFININDUS S.à r.l., ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la dite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. DUCATE, E. STOFFEN, R. PIVA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44063. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010138989/64.

(100159500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Agrest Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 38.823.

—
EXTRAIT

En date du 19 octobre 2010, le Conseil d'administration coopte en qualité d'administrateur, Monsieur Pedro GONCALVES, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg en remplacement de Monsieur Riccardo MORALDI. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à son élection définitive.

Luxembourg, le 20 Octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010139777/15.

(100160129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Amalthee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.864.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AMALTHEE S.A.

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010139781/13.

(100160635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Amethyste France S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 155.616.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21.10.2010

Les actionnaires de la société AMETHYSTE FRANCE S.A. réunis le 21.10.2010 au siège social, ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Révocation de la société FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIÉS S.à r.l. de son mandat d'administrateur;
2. Révocation de la société LDF DIRECTOR I LTD de son mandat d'administrateur;

Fait à Luxembourg, le 21.10.2010.

Pour extrait conforme

AMETHYSTE FRANCE S.A.

Référence de publication: 2010139782/15.

(100160500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

**Dynasty Capital S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Dynasty Capital Holding S.A.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 84.628.

L'an deux mille dix,

Le trente septembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "DYNASTY CAPITAL HOLDING S.A.", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée sous la dénomination sociale de "MONASTERE HOLDING S.A.", suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 426 du 16 mars 2002, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire HENCKS, en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 779 du 23 mai 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 84.628.

L'assemblée est présidée par Monsieur Faride BENTEBAAL, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Jacqueline BERNARDI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lionel CAPIAUX employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Transformation de la société anonyme holding en une société anonyme de gestion de patrimoine familial.

2.- Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article deux des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, il convient d'entendre a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôts, bons de caisse et les effets de commerce; b) les titres conférant le droit d'acquies des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange; c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire; d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques; f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet

social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.»

3.- Modification de la dénomination sociale en "DYNASTY CAPITAL S.A.", et modification conséquente du premier alinéa de l'article un des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) sous la dénomination sociale de "DYNASTY CAPITAL S.A."».

4.- Modification de l'article treize des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives, et spécialement aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial (SPF) et aux lois modificatives de celle-ci.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transformer la société constituée sous la forme d'une société anonyme holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société, et subséquemment l'article deux des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, il convient d'entendre a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôts, bons de caisse et les effets de commerce; b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange; c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire; d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques; f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.»

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en "DYNASTY CAPITAL S.A.", et décide de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article un des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. (Premier alinéa).** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) sous la dénomination sociale de "DYNASTY CAPITAL S.A."»

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article treize des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives, et spécialement aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial (SPF) et aux lois modificatives de celle-ci.»

Déclaration:

Le représentant de l'/des actionnaire(s) déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, que son mandant/ses mandants sont le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la

loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: F. Bentebbal, J. Bernardi, L. Capiaux, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 octobre 2010. Relation: LAC / 2010 / 44031. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010138990/120.

(100159716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Armoise Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.902.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.
- ADVISA S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 144252

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010139790/34.

(100160630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Art Lux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 25.297.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 14 janvier 2010

L'Assemblée renomme aux fonctions d'administrateur Monsieur Jacques RECKINGER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2012.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010139791/14.

(100160440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Eversholt Investment Group GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 156.136.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the thirtieth September.

Before, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

STAR General Partner Limited, a company incorporated under the laws of England, having its registered office at 6th Floor, 33 Cavendish Square, London W1G 0PW, United Kingdom, registered with Companies House in England under number 3840208, acting in its capacity of General Partner for and on behalf of STAR II UK Limited Partnership N°1, an English limited partnership registered under the laws of England, having its registered office at 6th Floor, 33 Cavendish Square, London W1G 0PW, United Kingdom, registered with Companies House in England under number LP11001,

here represented by Olivier Too, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in London, England on 30 September 2010.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it act, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Eversholt Investment Group GP S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may act as general partner of, and take general partner interests in, any Luxembourg limited partnership (société en commandite simple).

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at GBP 12,000 (twelve thousand British Pounds), represented by 1 (one) share having a nominal value of GBP 12,000 (twelve thousand British Pounds) per share each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers and each of them shall be assigned either an A or a B signatory power. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power.

The manager, or in case of plurality of managers, a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power jointly may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

The share has been subscribed as follows:

STAR II UK Limited Partnership N°1, prenamed: 1 share

The share has been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of GBP 12,000 (twelve thousand British Pounds) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial period shall begin today and it shall end on 31 December 2010.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.-.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at two. The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

The following person as an A Manager:

Michael John Williams, Chief Financial Officer, born on 25 February 1965 in Bristol, Great Britain, whose professional address is at 6th Floor, 33 Cavendish Square, London W1G 0PW, UK

The following person as a B Manager:

Antoine Clauzel, manager, born on 12 December 1952 in Reims, France, whose professional address is at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

2. the registered office is established at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

STAR General Partner Limited, une société de droit anglais, avec siège social au 6th Floor, 33 Cavendish Square, Londres W1G 0PW, Royaume-Uni agissant en sa capacité d'Associé Commandité de STAR II UK Limited Partnership N°1 une société de droit anglais ayant son siège social au 6th Floor, 33 Cavendish Square, Londres W1G 0PW, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro LP11001;

ici représenté par Olivier Too, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres, Angleterre, le 30 septembre 2010.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Eversholt Investment Group GP S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut agir comme gérant commanditaire, prendre des intérêts de gérants commanditaire, dans tout société en commandite simple luxembourgeoise.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de GBP 12.000 (douze mille Livres Sterling) représenté par 1 (une) part sociale d'une valeur nominale de GBP 12.000 (douze mille Livres Sterling).

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance et chaque gérant se verra attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B conjointement pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, es gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfiques, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

La part sociale a été souscrite par:

STAR II UK Limited Partnership N°1, susmentionné: 1 part sociale

La part a été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de GBP 12.000 (douze mille) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.500.-.

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associés préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Est nommé Gérant A:

Michael John Williams, Chief Financial Officer, né le 25 février 1965 à Bristol, Grande-Bretagne et ayant son adresse professionnelle au 6th Floor, 33 Cavendish Square, London W1G 0PW, Royaume-Uni.

Est nommé Gérant B:

Antoine Clauzel, gérant, né le 12 December 1952 à Reims, France, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

2. le siège social de la société est établi au 33, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. TOO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44298. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).
Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139000/374.

(100159265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

B-Fly 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 121.594.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139800/10.

(100160307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

B-Fly 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 121.593.

Rectification des Statuts coordonnés, déposé le 20 octobre 2010, L100160032

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139802/11.

(100160308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Bain Capital MEI (Luxembourg), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 117.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139803/11.

(100160644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Bol European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 146.935.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010139810/14.

(100160285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

FKI Lusparthree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.918.240,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 103.685.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of September.

Before us Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

FKI Heracles Ltd, a company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at Precision House, Arden Road, Alcester, Warwickshire, B49 6HN, United Kingdom, registered with Companies House under the number 04225686 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Ms Adeline HEIDERSCHIED, company manager, residing professionally at 99, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy signed by the proxyholder and the undersigned notary will be attached to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of FKI Lusparthree S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twenty two million nine hundred eighteen thousand two hundred and forty EUR (EUR 22,918,240.-), with registered office at 99, Grand-Rue, L1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of 14 October 2004, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1328 of 30 December 2004 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103 685 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of 30 June 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To dissolve the Company and to open its liquidation.
- 2 To appoint Mr Eric Isaac as liquidator of the Company and to determine his powers and remuneration.
- 3 Any other business.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to open its liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint Mr Eric Isaac, manager, born in Johannesburg (South Africa) on 1 February 1942, residing professionally in L1661 Luxembourg, 99, Grand rue, as liquidator and resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company. The liquidator may pay advances, in cash or in kind, on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may grant for the duration determined at his discretion to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze septembre.

Par-devant nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

FKI Heracles Ltd, une société régie par le droit anglais, ayant son siège social à Precision House, Arden Road, Alcester, Warwickshire, B49 6HN, Royaume Uni, inscrite au registre Companies House sous le numéro 04225686 (l'Associé"), représentée aux fins des présentes par Madame Adeline HEIDERSCHIED, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé, ladite procuration signée par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul associé de FKI Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de vingt-deux million neuf cent dix-huit mille deux cent quarante EUR (EUR 22.918.240,-), dont le siège social est au 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1328 du 30 décembre 2004 et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 103 685 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Dissolution de la Société et ouverture de sa liquidation.

2 Nomination de Monsieur Eric Isaac, en tant que liquidateur de la Société et détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération.

3 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide la dissolution de la Société et l'ouverture de sa liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de nommer Monsieur Eric Isaac, gérant, né à Johannesburg (Afrique du Sud) le 1^{er} février 1942, demeurant à L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue, comme liquidateur et décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la société.

Le liquidateur peut payer aux associés des avances, en espèces ou en nature, sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut pour une durée qu'il fixe à sa discrétion confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg par le notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A.HEIDERSCHIED, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 17 septembre 2010. Relation: LAC/2010/40569. Reçu douze euros (12 EUR).

Le Releveur (signé): C.FRISING.

Référence de publication: 2010139039/111.

(100159531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Simulation Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5240 Sandweiler, 11A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 79.316.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010139742/15.

(100159383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Solideal International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 77.607.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 septembre 2010

- La cooptation de Monsieur Bruno LAVALLE, Directeur Financier, demeurant professionnellement au 65, avenue de la Gare, L- 1611 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Julien DERAEDT, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Pour copie conforme

SOLIDEAL INTERNATIONAL S.A.

P. GAINES

Managing Director

Référence de publication: 2010139746/16.

(100159921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Toiture Ciuca Romain Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4886 Lamadelaine, 8, rue Jean Thill.

R.C.S. Luxembourg B 44.703.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010139755/10.

(100159706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

SMP International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 60.157.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

NB: Il s'agit d'une nouvelle publication pour erreur de mise en page du bilan au 31.12.2008 déjà enregistré au 23.02.2010.

Référence RC L100027131.05

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139743/12.

(100159715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

GSSM Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.137.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of October.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“Unibail Rodamco SIBV”, a company organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1017 CG Herengracht 548, Amsterdam, The Netherlands, and effective place of business at 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Dutch trade and companies register under number 24285800 and with the Luxembourg trade and companies register under number B 88.938,

here represented by Mr Bastien Burin, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris, on 12 October 2010.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an indefinite period.

Art. 4. The Company will assume the name of “GSSM Luxembourg Holding S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share, which are indivisible. The joint co-owners of shares shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one (1) or several managers, who need not to be partners.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of two managers.

Art. 13. In case of several managers the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two (2) managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five (5) days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by fax, or any other similar mean of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by fax or similar mean of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by fax, or any other similar mean of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two (2) managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two (2) managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the Law.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first January and ends on the thirty-first December of the same year.

Art. 21. Each year on the thirty-first December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

The Company may distribute interim dividends.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one (1) or more liquidators, who need not to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by "Unibail Rodamco SIBV", above-mentioned.

The shares so subscribed have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on the thirty-first December of 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro.

Decisions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 25A Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2. Are appointed as managers of the Company for an unlimited period:

- Mr. Jacob Cornelis Warmolt LUNSINGH TONCKENS, General Counsel, born in 's-Gravenhage (The Netherlands), on 16 July, 1962, residing at 7, place du Chancelier Adenauer, 75772 Paris Cedex 16 (France).

- Mr. Rudolf VOGELAAR, Group Director of Tax, born in 's-Gravenhage (The Netherlands), on 5 September 1960, residing at Tintlaan 68, 2719 AL Zoetermeer (The Netherlands).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treize octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Unibail Rodamco SIBV», une société organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1017 CG Herengracht 548, Amsterdam, Pays-Bas, et son lieu de principal établissement au 25a, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au registre de commerce et des sociétés Néerlandais

sous le numéro 24285800 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.938,

ici représentée par Monsieur Bastien Burin, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 12 octobre 2010.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité sus mentionnée, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "GSSM Luxembourg Holding S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une (1) voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie ou tout moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie ou tout autre moyen similaire de communication, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux (2) gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

La Société peut verser des dividendes intérimaires.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par Unibail Rodamco SIBV, prénommée.

Les parts souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jacob Cornelis Warmolt LUNSINGH TONCKENS, General Counsel, né à 's-Gravenhage (Pays-Bas), le 16 juillet 1962, demeurant au 7, place du Chancelier Adenauer, 75772 Paris Cedex 16 (France).

- Monsieur Rudolf VOGELAAR, Group Director of Tax, né à 's-Gravenhage (Pays-Bas), le 5 septembre 1960, demeurant au Tintlaan 68, 2719 AL Zoetermeer (Pays-Bas).

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connue du notaire instrumentaire par ses noms, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. BURIN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12484. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010139067/291.

(100159290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Bluelark Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 126.921.

— EXTRAIT

Il est à noter que le siège social de l'associé unique, Sandlark Investments Holdings S.à r.l a été transféré au 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010139822/14.

(100160857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

BCD Travel Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 36.786.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010139817/9.

(100160539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

BCG Holding Group S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 720.081.514,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 97.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139818/11.

(100160643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Boccaccio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 136.343.

Le statuts coordonnés suivant l'acte n° 59867 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010139824/9.

(100160741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Bona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 59.696.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010139826/12.

(100160221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

HGS Luxembourg LLC, S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 156.125.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eleventh of October.

Before Us M^e Carlo Wersandt, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1) HGS International S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 9, Parc d'Activites Syrdall, L-5365 Münsbach, Luxembourg, presently being mentioned in the Luxembourg Trade and Companies' Registry, and

2) HGS Luxembourg LLC, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801.

Both here represented by Mr. Tamas Mark, employee, residing professionally in L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre, by virtue of two proxies delivered to them under private seal; the said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the agreement governing a limited partnership (société en commandite simple) which is hereby created.

Art. 1. Name - Duration. There exists among HGS Luxembourg LLC being the general partner (associé commandité) (the "General Partner") and HGS International S.à r.l. being the limited partner (associé commanditaire) (the "Limited Partner") and all those persons or entities who may become partners of the Partnership in the future, a limited partnership (société en commandite simple) under the name HGS Luxembourg LLC, S.C.S. (the "Partnership"), governed by the present agreement (the "Agreement") and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

The Partnership is formed for an unlimited duration.

The Partnership may be dissolved by a decision to dissolve the Partnership by more than a two-thirds in-interest (i.e. by more than two-thirds of the committed capital as of the date of such decision) of the Limited Partners.

The term of the Partnership may also come to an end by the resignation, the dissolution, the bankruptcy, the insolvency or any other similar event affecting the General Partner.

Art. 2. Registered office. The registered office is established in Münsbach (Municipality of Schuttrange). The registered office may be transferred within the municipality by a decision of the General Partner.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the General Partner.

Art. 3. Object. The purpose of the Partnership shall be to:

(a) Hold and/or acquire intellectual property rights and enter into various transactions with respect to these rights, such as a sale, the granting of licences, a pledge or a transfer;

(b) Take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension; and

(c) Engage in any other lawful activities determined by the General Partner to be necessary or advisable in furtherance of the foregoing activities.

The Partnership may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely, but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Partnership may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only. The Partnership may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Partnership may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets.

The Partnership may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Partnership may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Capital - Units. The subscribed unit capital of the Partnership is set at twenty thousand United States Dollars (20,000.- USD) represented by twenty thousand (20,000) units of one United States Dollars (1.- USD) each, of which two (2) units are held by the General Partner (the Units of the General Partner), and nineteen thousand nine hundred ninety-eight (19,998) units are held by the Limited Partner (the Units of the Limited Partners, and together with the Units of the General Partner, the "Units"). All Units are fully paid up. Each Unit is entitled to one vote in any voting by the Partners.

The unit capital and the number of Units of the Partnership can be increased in the future at the General Partner's discretion by new Limited Partners subscribing for additional Units of the Partnership.

Art. 5. Transfer of Units. The Units are transferable among the Limited Partners, subject to the consent of the General Partner. The transfer of Units held by Limited Partners to persons who are not Partners is subject to the prior consent of the General Partner.

The General Partner shall not transfer any of the Units it holds without the prior consent of more than a two-thirds-in-interest of the Limited Partners (i.e. by more than two-thirds of the committed capital as of the date of such consent).

The transfer of Units will only be binding upon the Partnership following a notification to or acceptance by the Partnership of the transfer as provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

Art. 6. Form of Units - Partners' Register. Units are and will remain in registered form.

Art. 7. Management. The Partnership shall be managed by one or several General Partner(s) who shall be personally jointly and severally liable with the Partnership for all liabilities which cannot be covered by the assets of the Partnership. The Limited Partners are only liable to the extent of the respective capital contributions to the Partnership.

The General Partner(s) is/are vested with the powers to carry out and approve for the Partnership all acts and operations consistent with the Partnership's object.

In case of plurality of General Partners, decisions of the General Partners shall be validly taken if adopted by a majority of the General Partners.

Art. 8. Delegation of Powers. Subject to the provisions below, the General Partner(s) may at any time appoint one or several ad hoc agent(s) to perform specific tasks. The General Partner(s) shall determine the powers and remuneration (if any) of such agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant condition of the agency. The agent(s) so appointed is/are in any case revocable ad nutum (without having to state a reason) by a decision of the General Partner(s).

The appointment of agent(s) pursuant to the procedure above shall have no effect on the unlimited liability of the General Partner(s).

The Limited Partners, individually or jointly, shall have no authority or power to act as agent in the name and on behalf of the Partnership or any General Partner of the Partnership.

Art. 9. Auditor. The Partnership may appoint and shall do so in the cases provided by the Law one statutory auditor. The statutory auditor shall be appointed by the general meeting of partners for a one-year term which may be renewed. The statutory auditor is revocable ad nutum (without having to state a reason) by the general meeting of partners.

Art. 10. Representation. The Partnership shall be bound by the sole signature of the General Partner, or in case of plurality of General Partners, any General Partner or by the sole signature of any person to whom the power to sign on behalf of the Partnership has been validly delegated by the General Partner(s) in accordance with article 8 of this Agreement.

Art. 11. Remuneration of the General Partner(s). The General Partner(s) and the members or employees of the General Partner(s) shall not receive any fees from the Partnership for their management duties of the Partnership. The affiliates of the General Partner or independent third-party consultants that provide strategic, financial, consulting or other business advice to the portfolio companies of the Partnership will be compensated under separate agreements.

Art. 12. Powers and Voting Rights. Each Unit entitles the holder to one vote at general meetings of partners.

Each partner may appoint any person or entity as its attorney pursuant to a proxy given by letter, telegram, telex, telefax or e-mail, to represent it at a general meeting of partners.

Art. 13. General Meetings of Partners. An annual general meeting of partners approving the financial statements shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Partnership or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

The partners shall meet as often as necessary upon call of the General Partner or, a majority-in-interest of the Limited Partners (i.e. by more than one-half of the committed capital as of the date of such call) with at least five days prior written notice. The general meeting of partners shall be held at the place indicated in the convening notice.

If all the partners are present or represented at a general meeting of partners, the convening notices may be waived in writing.

Subject to the provisions below, resolutions at general meetings of partners shall be passed validly by a simple majority of partners present or represented at the meeting.

Notwithstanding the above, the general meeting of partners shall not validly deliberate unless the General Partner or, in case of plurality of General Partners, each General Partner is present or represented.

Any general meeting of partners convened to amend any provision of this Agreement shall not validly deliberate unless at least one half of the Units outstanding are present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to this Agreement. If the quorum requirement is not satisfied, a second general meeting of partners may be convened by registered letter confirmed by the stamp evidencing the date of dispatch addressed to each partner. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous general meeting of partners. The second general meeting of partners shall validly deliberate regardless of the proportion of Units represented. Resolutions are validly adopted when approved by partners representing three quarters of the Units outstanding and by the General Partner, or in case of plurality of General Partners, each of the General Partners.

Decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, telefax or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution.

Art. 14. Accounting Year. The accounting year of the Partnership shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December.

Each year, the General Partner(s) shall draw up an inventory and prepare in accordance with the Law, the financial statements of the Partnership.

Art. 15. Allocation of Profits. Each partner of the Partnership has the right to participate in the profits of the Partnership in proportion to the number of Units held by it in the Partnership.

The allocation of profits shall be determined annually by the general meeting of partners, upon proposal of the General Partner(s).

Art. 16. Dissolution - Liquidation. In the event of dissolution of the Partnership for any reason and at any time whatsoever, liquidation will be carried out by one or several liquidator(s) appointed by the general meeting of partners deciding such liquidation.

Such general meeting of partners shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 17. Allocation of the Liquidation Surplus. After payment of all debts and liabilities of the Partnership or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the partners in proportion to the Units held by each of them in the Partnership.

Art. 18. Application of the Law. All matters not governed by this Agreement shall be determined in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the Law.

Transitory Provision

The first financial year starts on the day of incorporation and ends on 31 December, 2011.

Subscription and Payment

The appearing parties, here represented as stated above, declare to subscribe to the twenty thousand (20,000) Units issued by the Partnership as follows:

1. HGS International S.à r.l., prenamed, subscribes for nineteen thousand nine hundred ninety-eight (19,998) Units and pays them up by a contribution in cash in an aggregate amount of nineteen thousand nine hundred ninety-eight (19,998.- USD). The notary has received evidence of the payment in cash, and

2. HGS Luxembourg LLC, prenamed, subscribes for two (2) Units and pays them up by a contribution in cash in an aggregate amount of two United States Dollars (2.- USD). The notary has received evidence of the payment in cash.

Valuation

For registration purposes the share capital is valued at fourteen thousand three hundred and fifty Euros (14,350.- EUR).

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Partnership as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred Euros (900.- EUR).

Extraordinary Meeting of the Partners

Immediately following the creation of the Partnership, the Partners resolved to set the Partnership's registered office at 9, Parc d'Activites Syrdall, L-5365 Münsbach, (Grand Duchy of Luxembourg).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le onze octobre;

Par-devant Nous Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) HGS International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 9, Parc d'Activites Syrdall, L-5365 Münsbach, Luxembourg, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et

2) HGS Luxembourg LLC, une société régie par le droit de l'état du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social dans le Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801.

Les deux sont ici représentées par Monsieur Tamas Mark, employé, résidant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 7 place du Théâtre, en vertu de deux procurations lui délivrées sous seing privé; lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser le contrat régissant une société en commandite simple qu'elles déclarent constituer:

Art. 1^{er}. Dénomination - Durée. Il est formé entre HGS Luxembourg LLC en tant qu'associé commandité (le Gérant Commandité) et HGS International S.à r.l. en tant qu'associé commanditaire (le Commanditaire) et toutes les personnes ou entités pouvant devenir associés de la Société dans le futur, une société en commandite simple prenant la dénomination de HGS Luxembourg LLC, S.C.S. (la "Société"), régie par le présent contrat (le "Contrat") et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute avant la fin du terme par une décision prise à la majorité de 2/3 des intérêts (c.-à-d. par une majorité des 2/3 du capital représenté au jour d'une telle décision) des commanditaires.

La Société peut aussi prendre fin par la démission, la dissolution, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre évènement similaire affectant le un ou plusieurs Gérant Commandité.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Münsbach (commune de Schuttrange). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg ou du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du ou des Gérant(s) Commandité(s).

Le(s) Gérant(s) Commandité(s) a/ont le droit de créer des succursales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet social. Objet social de la Société va être:

(a) détenir ou acquérir des droits de propriété intellectuelle and contracter différents accords y relatifs, tels que des ventes, l'octroi de licence, des gages ou transferts;

(b) Prendre toute mesure en vue de la sauvegarde de ses droits et conclure des transactions de quelque nature que ce soit en relation directe ou indirecte avec son objet social et qui seraient susceptibles de promouvoir son développement ou son extension; et

(c) de s'engager dans de telles activités qui sont habituelles et appropriées en vue d'accomplir l'objet précédemment décrit.

La Société pourra employer ses fonds pour créer, administrer, développer et disposer de ses avoirs actuels et futurs, et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement, et se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature, à condition qu'elles ne soient pas librement négociables et émises sous forme nominative uniquement. La Société peut accorder tous crédits y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut en outre mettre en gage, transférer, grever ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions immobilières ou mobilières que la Société jugera utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Capital social - Parts. Le capital souscrit de la Société est fixé à vingt mille US Dollars (20.000,- USD) divisé en vingt mille (vingt mille) parts d'un US Dollar (1,- USD) chacune, dont deux (2) parts sont détenues par le Gérant Commandité (les "Parts du Gérant Commandité"), et dix-neuf mille neuf cent nonante-huit (19.998) parts sont détenues par les Commanditaires (les "Parts des Commanditaires", et ensemble avec les parts du Gérant Commandité, les "Parts"). Toutes les parts sont entièrement libérées. Chaque part donne droit à un vote lors de tout vote des associés.

Le capital et le nombre de Parts de la Société peuvent être augmentés dans l'avenir par décision du Gérant Commandité suivi de la souscription des parts additionnelles de la Société par des nouveaux Associés Commanditaires.

Art. 5. Transfert de Parts. Les Parts peuvent librement être transmises entre les Associés Commanditaires, avec l'accord du Gérant Commandité. Le transfert des Parts détenues par des Associés Commanditaires à des tierces personnes requiert l'accord préalable du Gérant Commandité.

Le Gérant Commandité ne peut transférer aucune des Parts qu'il détient sans l'accord préalable de la majorité de 2/3 des intérêts des Commanditaires (c.-à-d. une majorité des 2/3 du capital représenté au jour d'un tel accord).

La cession de Parts ne sera opposable à la Société que suivant la notification ou acceptation par la Société de la cession suivant l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Art. 6. Forme des Parts - Registre des Associés. Les Parts sont et resteront nominatives.

Art. 7. Gérance. La Société est gérée par le(s) Gérant(s) Commandité(s), responsable(s) personnellement indéfiniment et solidairement des engagements sociaux n'étant pas couverts par les actifs de la Société. Les Associés Commanditaires sont responsables qu'à concurrence de leur participation au capital de la Société.

Le(s) Gérant(s) Commandité(s) a/ont le pouvoir de mener et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets de la Société.

En cas de pluralité de Gérants Commandités, les décisions des Gérants Commandités seront valablement prises à la majorité des Gérants Commandités.

Art. 8. Délégation de Pouvoirs. Sous réserve des dispositions ci-dessous, le(s) Gérant(s) Commandité(s) peut/peuvent à tout moment nommer un ou plusieurs mandataires ad hoc en vue de l'accomplissement de tâches spécifiques. Le(s) Gérant(s) Commandité(s) déterminera/détermineront les pouvoirs et rémunérations (le cas échéant) de ce(s) mandataire (s), la durée de son/leur mandat et toute autre condition du mandat. Le(s) mandataire(s) ainsi nommé(s) est/sont révocable (s) ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) par décision du/des Gérant(s) Commandité(s).

La nomination de(s) mandataire(s) conformément à la procédure ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée du/des Gérant(s) Commandité(s).

Les Commanditaires n'ont individuellement ou conjointement aucune autorité ou pouvoir d'agir comme mandataire de la Société ou du/des Gérant(s) Commandité(s) de la Société.

Art. 9. Commissaire. La Société peut nommer et y procédera dans les cas prévus par la loi un commissaire aux comptes. Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des associés pour une durée d'une année. Le mandat est renouvelable. Le commissaire aux comptes est révocable ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) par l'assemblée générale des associés.

Art. 10. Représentation. La Société est engagée par la seule signature du Gérant Commandité ou, en cas de pluralité de Gérants Commandités, par la seule signature de l'un quelconque des Gérants Commandités ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la Société a été valablement conféré par le(s) Gérant(s) Commandité(s) conformément à l'article 8 du présent Contrat.

Art. 11. Rémunération du ou des Gérant(s) Commandité(s). Le(s) Gérant(s) Commandité(s) et les membres ou employés du/des Gérant(s) Commandité(s) ne recevront de la Société pour leurs fonctions de gérance aucune commission. Les filiales ou des tiers consultants qui fournissent des conseils stratégiques, financiers, consultatifs ou autre conseils d'affaires aux sociétés du portefeuille de la Société sont indemnisés selon une convention séparée.

Art. 12. Pouvoirs et Droits de Vote. Chaque Part donne à son détenteur droit à une voix aux assemblées générales des associés.

Chaque associé peut désigner toute personne ou entité comme son mandataire, par procuration donnée par lettre, télégramme, télex, télécopie ou e-mail pour le représenter à une assemblée générale des associés.

Art. 13. Assemblées Générales des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, chargée d'approuver les comptes annuels, sera tenue annuellement dans les six mois de la clôture de l'année sociale au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation de l'assemblée.

Les associés se réunissent aussi souvent que nécessaire sur appel du Gérant Commandité ou de la majorité des 2/3 des intérêts (c.-à-d. par une majorité de 2/3 du capital représenté au jour d'un tel appel) des Commanditaires avec un préavis écrit d'au moins cinq jours à l'avance, au lieu indiqué dans la convocation.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés, il peut être renoncé aux formalités de convocation par écrit.

Sous réserve des dispositions ci-dessous, les résolutions aux assemblées générales des associés seront valablement prises à la majorité des associés présents ou représentés à l'assemblée.

Nonobstant ce qui précède, l'assemblée des associés ne délibérera valablement qu'à condition que le Gérant Commandité ou, en cas de pluralité de Gérants Commandités, chaque Gérant Commandité est présent ou représenté.

Toute assemblée générale des associés convoquée pour modifier une disposition du présent Contrat ne délibérera valablement qu'à condition qu'au moins la moitié des Parts émises soit présente ou représentée et que l'agenda indique les modifications proposées à ce Contrat. Si le quorum de présence n'est pas satisfait, une seconde assemblée générale des associés peut être convoquée par lettre recommandée confirmée par accusé de réception démontrant la date de notification. La convocation reproduit l'agenda et indique la date et les résultats de la précédente assemblée générale des associés. La seconde assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre de Parts représentées. Les résolutions sont valablement adoptées par les associés représentant les trois quarts des Parts existantes et par le Gérant Commandité ou, en cas de pluralité de Gérants Commandités, par chaque Gérant Commandité.

Les décisions des associés peuvent être prises par résolution circulaire, dont le texte sera envoyé aux associés par écrit, en original ou télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Les associés voteront en signant ladite résolution circulaire.

Art. 14. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le(s) Gérant(s) Commandité(s) dresse(nt) un inventaire et prépare(nt) les comptes annuels, en conformité avec la Loi.

Art. 15. Affectation des Résultats. Chaque associé de la Société a le droit de participer aux bénéfices de la Société en proportion du nombre de Parts possédées par lui dans la Société.

L'affectation des résultats sera déterminée annuellement par l'assemblée générale des associés, sur proposition du/des Gérant(s) Commandité(s).

Art. 16. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de la Société, pour quelque raison et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera effectuée par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés décidant d'une telle liquidation.

Cette assemblée générale des associés déterminera également les pouvoirs et rémunération du ou des liquidateur(s).

Art. 17. Distribution du Boni de Liquidation. Après paiement de toutes les dettes de la Société ou consignation de toutes sommes à cet effet, le boni de liquidation sera payé aux associés en proportion des parts détenues par chacun d'eux dans la Société.

Art. 18. Application de la Loi. Toutes matières non réglées par le présent Contrat seront réglées conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier conformément à la Loi.

Disposition Transitoire

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et finit le 31 décembre 2011.

Souscription et libération

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, déclarent souscrire aux vingt mille (20.000) Parts émises par la Société de la manière suivante:

1. HGS International S.à r.l., préqualifiée, souscrit à dix-neuf mille neuf cent nonante-huit (19.998) Parts et les libère par apport en numéraire de dix-neuf mille neuf cent nonante-huit US Dollars (19.998 USD). La preuve de cet apport a été fournie au notaire instrumentant; et

2. HGS Luxembourg LLC, préqualifiée, souscrit à deux (2) Parts et les libère par apport en numéraire de deux US Dollars (2 USD). La preuve de cet apport a été fournie au notaire instrumentant.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à quatorze mille trois cent cinquante euros (14.350,- EUR).

Estimation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

Assemblée Extraordinaire des Associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les Associés représentant l'entière du capital souscrit de la Société ont pris la résolution d'établir le siège de la Société au 9, Parc d'Activites Syrdall, L-5365 Münsbach, (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes le présent acte a été rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. MARK, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 octobre 2010. LAC/2010/44955. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139072/339.

(100159210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Brickedge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 56.635.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 octobre 2010

1. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.
2. L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse : L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent (auprès de la société "C.T.P").

Roger CAURLA

Liquidateur

Référence de publication: 2010139827/14.

(100160216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Brooklyn Bridge Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.667.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BROOKLYN BRIDGE COMPANY S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010139829/12.

(100160137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Bushlark Property S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.132.

—
EXTRAIT

Il est à noter que le siège social de l'associé unique, Sandlark Investments Holdings S.à r.l a été transféré au 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010139830/14.

(100160858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Cable Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 91.941.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2010.
 Pour copie conforme
 Pour la société
 Maître Carlo WERSANDT
 Notaire

Référence de publication: 2010139833/14.

(100160754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Callisto Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
 R.C.S. Luxembourg B 153.037.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Belvaux, le 21 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139835/10.

(100160765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Schaus ATM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9641 Brachtenbach, 17, rue du Village.
 R.C.S. Luxembourg B 97.811.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
 "Le Dôme" - Espace Pétrusse
 2, Avenue Charles de Gaulle
 L-1653 Luxembourg
 B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG
 Signature

Référence de publication: 2010139740/15.

(100159387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

World Minerals Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
 R.C.S. Luxembourg B 97.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010139765/9.

(100159546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

NG Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.090.433.000,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
 R.C.S. Luxembourg B 120.901.

In the year two thousand and ten on the fourth day of October,
 before us Maître Édouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

NG Luxembourg 4 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital amounting to five billion one hundred eighty-eight million seven hundred twenty-seven thousand seven hundred sixty United States Dollars (USD 5,188,727,760.-), and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 120.900 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Me Senay GUREL, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 4 October 2010.

The said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Sole Shareholder is the sole shareholder of NG Luxembourg 5 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital amounting to four hundred thirty-three thousand US Dollars (USD 433,000.-), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 12 October 2006, published on 28 November 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2224, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 120.901 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 9 April 2010, published on 21 June 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1288.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the share capital of the Company by an amount of two billion ninety million United States Dollars (USD 2,090,000,000.-) so as to raise it from its present amount of four hundred thirty-three thousand United States Dollars (USD 433,000.-) to two billion ninety million four hundred thirty-three thousand United States Dollars (USD 2,090,433,000.-).

2 To issue fifty-two million two hundred fifty thousand (52,250,000) new shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares in an aggregate amount of two billion ninety million United States Dollars (USD 2,090,000,000.) by the Sole Shareholder, and to accept payment in full for each of such new shares by a contribution in kind.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of two billion ninety million United States Dollars (USD 2,090,000,000.-) so as to raise it from its present amount of four hundred thirty-three thousand United States Dollars (USD 433,000.-) to two billion ninety million four hundred thirty-three thousand United States Dollars (USD 2,090,433,000.-) .

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to issue fifty-two million two hundred fifty thousand (52,250,000) new shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declared to subscribe for fifty-two million two hundred fifty thousand (52,250,000) new shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, and to make payment in full for such new shares in an aggregate amount of two billion ninety million United States Dollars (USD 2,090,000,000.-) by a contribution in kind consisting of a receivable with a market value of two billion ninety million United States Dollars (USD 2,090,000,000.-) (with an original principal amount of two billion four hundred eighty-one million one hundred thirty-six thousand nine hundred ninety-two United States Dollars (USD 2,481,136,992.-) and a current principal amount outstanding of two billion eighty-one million one hundred thirty-six thousand nine hundred ninety-two United States Dollars (USD 2,081,136,992.-) (the "Contribution").

The Contribution represents a value in aggregate amount of two billion ninety million United States Dollars (USD 2,090,000,000.-).

Proof of the ownership by the Sole Shareholder of the receivable constituting the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Sole Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to accept the above subscription and payment and further resolved to allot the new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The subscribed capital of the Company is set at two billion ninety million four hundred thirty-three thousand United States Dollars (USD 2,090,433,000.-) represented by fifty-two million two hundred sixty thousand eight hundred twenty-five (52,260,825) shares having a nominal value of forty United States Dollars (USD 40,-) each".

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at six thousand one hundred euro (EUR 6,100.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatrième jour d'octobre,

par-devant nous Maître Édouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

NG Luxembourg 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social d'un montant de cinq milliards cent quatre-vingt-huit millions sept cent vingt-sept mille sept cent soixante Dollars des États-Unis (USD 5.188.727.760.-), et inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 120.900 (l'«Associé Unique»),

représentée aux fins des présentes par Me Senay GUREL, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 octobre 2010.

Ladite procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé Unique est le seul et unique associé de NG Luxembourg 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social d'un montant de quatre cent trente-trois mille Dollars des États-Unis (USD 433.000.-), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 12 octobre 2006, publié le 28 novembre 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2224, et inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 120.901 (la « Société »). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 9 avril 2010 par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 21 juin 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1288.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital de la Société à concurrence de deux milliards quatre-vingt-dix millions Dollars des États-Unis (USD 2.090.000.000.-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent trente-trois mille Dollars des États-Unis (USD 433.000.-) à deux milliards quatre-vingtdix millions quatre cent trente-trois mille Dollars des États-Unis (USD 2.090.433.000.-).

2 Émission de cinquante-deux millions deux cent cinquante mille (52.250.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de quarante Dollars des États-Unis (USD 40,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales d'un montant total de deux milliards quatre-vingt-dix millions Dollars des États-Unis (USD 2.090.000.000,-) par l'Associé Unique et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital de la Société à concurrence de deux milliards quatre-vingt-dix millions Dollars des États-Unis (USD 2.090.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent trente-trois mille Dollars des États-Unis (USD 433.000,-) à deux milliards quatre-vingt-dix millions quatre cent trente-trois mille Dollars des États-Unis (USD 2.090.433.000,-) .

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre cinquante-deux millions deux cent cinquante mille (52.250.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de quarante Dollars des États-Unis (USD 40,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

L'Associé Unique a déclaré souscrire les cinquante-deux millions deux cent cinquante mille (52.250.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de quarante Dollars des États-Unis (USD 40,-) chacune, et libérer intégralement ces parts sociales d'une valeur totale de deux milliards quatre-vingt-dix millions Dollars des États-Unis (USD 2.090.000.000,-) par un apport en nature constitué d'une créance d'une valeur de marché de deux milliards quatre-vingt-dix millions Dollars des États-Unis (USD 2.090.000.000,-) (avec un montant principal initial de deux milliards quatre cent quatre-vingt-un millions cent trente-six mille neuf cent quatre-vingt-douze Dollars des États-Unis (USD 2.481.136.992,-) et un montant principal restant dû de deux milliards quatre-vingt-un millions cent trente-six mille neuf cent quatre-vingt-douze Dollars des États-Unis (USD 2.081.136.992,-) (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de deux milliards quatre-vingt-dix millions Dollars des États-Unis (USD 2.090.000.000,-).

La preuve de la propriété par l'Associé Unique de la créance constituant l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé Unique a déclaré que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associé Unique a ensuite déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et a ensuite décidé d'émettre les nouvelles parts sociales conformément à la souscription mentionnée ci-dessus.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital émis de la Société est fixé à deux milliards quatre-vingt-dix millions quatre cent trente-trois mille Dollars des États-Unis (USD 2.090.433.000,-) divisé en cinquante-deux millions deux cent soixante mille huit cent vingt-cinq (52.260.825) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante Dollars des États-Unis (USD 40,-) chacune, toutes étant entièrement libérées ».

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille cent euros (EUR 6.100,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. Gurel, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 7 octobre 2010. Relation: RED/2010/1441. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 19 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139188/181.

(100159237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Callisto Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.038.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139837/10.

(100160760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Clover Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 129.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010139840/10.

(100160622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Coconino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 62, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 110.284.

Le Bilan au 28 janvier 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2010139841/10.

(100160655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Oriflame Cosmetics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 8.835.

In the year two thousand ten, on the thirtieth day of September.

Before Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Maître Nathalie HOULLÉ, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as special attorney of ORIFLAME COSMETICS S.A. (here after "the Company") pursuant to resolutions of the board of directors passed on 15 September 2010.

Copies of which shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to act that:

1. The Company has been incorporated under the name of "ORIFLAME INTERNATIONAL S.A." pursuant to a deed of Mr. Georges ALTWIES, notary residing then in Dudelange on 22 January 1970, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 61 dated 16 May 1970, the articles of the Company having been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 31 August 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. The share capital of the Company is fixed at seventy one million two hundred fourteen thousand one hundred three Euros and seventy five Cents (71,214,103.75) represented by fifty six million nine hundred seventy one thousand two hundred eighty three (56,971,283) shares of no nominal value.

3. Pursuant to article 5 paragraph 2 sentence 1 of the articles of association of the Company, the authorised capital is fixed at one hundred and two million four hundred thousand Euro (EUR102,400,000.00) and article 5 paragraph 2 sentence 2 of the articles of association of the Company allows the Board of Directors to increase the share capital of the Company within the authorised capital and to exclude the pre-emption rights of existing shareholders, and notably to issue on these terms up to two million two hundred fifty thousand (2,250,000) shares to persons exercising their rights under the 2005 share incentive plan. Pursuant to this plan and pursuant to the resolutions of the extraordinary general meeting of the Company held on 19 May 2008, the Board of Directors was authorized to increase the share capital of the Company within the authorized share capital and to exclude preemption rights of the existing shareholders while issuing achievement shares to the participants of the 2005 share incentive plan for each investment shares they purchased in 2006 at no costs for them. Furthermore, pursuant to the resolutions of the extraordinary general meeting of the Company held on 19 May 2008, the Board of Directors was authorized to finance such issuance through a reserve account to which EUR 1,600,000 were transferred from the share premium account of the Company in order to allow the Board of Directors to finance the issuance of achievement shares under the 2005 share incentive plan over the years 2008 - 2010.

4. During its meeting dated 15 September 2010, the board of directors resolved to increase the share capital of the Company by an amount of four thousand nine hundred seventy one Euros and twenty five Cents (EUR 4,971.25) within the authorised share capital by the issue of three thousand nine hundred seventy seven (3,977) new shares of the Company of no nominal value with exclusion of pre-emption rights of existing shareholders.

5. A list containing the name of the subscribers and the number of shares subscribed and the exercise price paid is attached to the present deed to be registered with it.

6. It results from the exercise of the rights that the aggregate amount of four thousand nine hundred seventy one Euros and twenty five cents (EUR4,971.25) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary.

7. According to article 5 paragraph 2 sentence 1 of the articles of association of the Company, the authorised capital is fixed at one hundred and two million four hundred thousand Euros (EUR102,400,000.-) and article 5 paragraph 2 sentence 2 of the articles of association of the Company allows the board of directors to increase the share capital of the Company within the authorised capital and to exclude the pre-emption rights of existing shareholders, and notably to issue on these terms up to two million one hundred thousand (2,100,000) shares to persons exercising their rights under the 2008 share incentive plan.

8. During its meeting dated 15 September 2010, the board of directors further resolved to increase the share capital of the Company by an amount of six thousand two hundred eight Euros and seventy five Cents (EUR 6,208.75) within the authorised share capital by the issue of four thousand nine hundred sixty seven (4,967) new shares of the Company of no nominal value with exclusion of pre-emption rights of existing shareholders, and with an aggregate share premium of two hundred fifteen thousand five hundred sixty seven Euros and eighty Cents (EUR215,567.80).

9. A list containing the name of the subscribers, the number of shares subscribed and the exercise price paid is attached to the present deed to be registered with it.

10. It results from the exercise of the rights that the aggregate amount of two hundred twenty one thousand seven hundred seventy six Euros and fifty five Cents (EUR 221,776.55) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary.

11. As a consequence of such increases of capital, the first paragraph of article 5 of the Articles of Association of the Company has henceforth the following wording:

“The share capital of the Company is fixed at seventy one million two hundred twenty five thousand two hundred eighty three Euros and seventy five Cents (EUR 71,225,283.75) represented by fifty six million nine hundred eighty thousand two hundred twenty seven (56,980,227) shares of no nominal value.”

Declaration

The undersigned notary declares that, according to article 32-1 of the Companies Act as amended, he has verified the fulfilment of the conditions as provided in article 26 of such Act.

Valuation

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Maître Nathalie HOULLÉ, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de ORIFLAME COSMETICS S.A. (ci-après «la Société»), en vertu de résolutions du conseil d'administration de la Société prises en réunion en date du 15 septembre 2010.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée sous le nom de "ORIFLAME INTERNATIONAL S.A.", suivant acte reçu par-devant Maître Georges ALTWIES, notaire alors de résidence à Dudelange, en date du 22 janvier 1970, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 61 du 16 mai 1970, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et la dernière fois par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 août 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. Le capital social de la Société est actuellement fixé à soixante et onze millions deux cent quatorze mille cent trois euros et soixante quinze centimes (EUR 71.214.103,75), représenté par cinquante six millions neuf cent soixante et onze mille deux cent quatre vingt trois (56.971.283) actions sans désignation de valeur nominale.

3. Aux termes de la première phrase de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à cent deux millions quatre cent mille euros (EUR 102.400.000.-), et la second phrase de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts de la Société autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé et d'exclure les droit préférentiels de souscription des actionnaires existants, et notamment d'émettre selon ces termes jusqu'à deux millions deux cent cinquante mille (2.250.000) actions aux personnes exerçant leurs droits dans le cadre du plan d'intéressement 2005. Aux termes de ce plan et des résolutions adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 19 mai 2008, le Conseil d'Administration a été autorisé à augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé et d'exclure le droit de préemption des actionnaires actuels lors de l'émission des actions de résultat aux participants du plan d'intéressement 2005 pour chaque actions d'investissement acquise en 2006, sans coûts peureux. De plus, aux termes des résolutions adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 19 mai 2008, le Conseil d'Administration a été autorisé à financer cette émission par l'intermédiaire d'un compte de réserve sur lequel EUR 1.600.000 ont été transférés du compte de prime d'émission en vue de permettre au Conseil d'Administration de financer l'émission des actions de résultat dans le cadre du plan d'intéressement 2005, pour les années 2008-2010.

4. Lors de sa réunion du 15 septembre 2010, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre mille neuf cent soixante et onze euros et vingt cinq centimes (EUR 4.971,25) dans les limites du capital autorisé par l'émission de trois mille neuf cent soixante dix sept (3.977) nouvelles actions de la Société sans indication de valeur nominale.

5. Une liste contenant le nom des souscripteurs et le nombre d'actions souscrites est jointe au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

6. Il résulte de l'exercice des droits que le montant total de quatre mille neuf cent soixante et onze euros et vingt cinq centimes (EUR 4.971,25) est à la libre disposition de la Société tel que la preuve en a été rapportée au notaire soussigné.

7. Aux termes de la première phrase de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à cent deux millions quatre cent mille euros (EUR 102.400.000.-), et la second phrase de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts de la Société autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé et d'exclure les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants et notamment d'émettre selon ces termes jusqu'à deux millions cent mille (2.100.000) actions aux personnes exerçant leurs droits dans le cadre du plan d'intéressement 2008.

8. Lors de sa réunion du 15 septembre 2010, le Conseil d'administration a encore décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six mille deux cent huit euros et soixante quinze centimes (EUR 6.208,75) dans les limites du capital autorisé par l'émission de quatre mille neuf cent soixante sept (4.967) nouvelles actions de la Société sans indication de valeur nominale avec suppression des droits préférentiels de souscription des actionnaires existants, et avec une prime d'émission d'un montant total de deux cent quinze mille cinq cent soixante sept euros et quatre vingt centimes (EUR 215.567,80).

9. Une liste contenant le nom des souscripteurs, le nombre d'actions souscrites et le prix d'exercice payé est jointe au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

10. Il résulte de l'exercice des droits que le montant total de deux cent vingt et mille sept cent soixante seize euros et cinquante cinq centimes (EUR 221.776,55) est à la libre disposition de la Société tel que la preuve en a été rapportée au notaire soussigné.

11. En conséquence des augmentations de capital qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société a désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à soixante et onze millions deux cent vingt cinq mille deux cent quatre vingt trois euros et soixante quinze centimes (EUR 71.225.283,75) représenté par cinquante-six millions neuf cent quatre vingt mille deux cent vingt sept (56.980.227) actions, sans désignation de valeur nominale.»

Déclaration

Le notaire soussigné déclare, par application de l'article 32-1 de la Loi sur les Sociétés Commerciales telle que modifiée, avoir vérifié que les conditions de l'article 26 de la loi précitée ont été remplies.

Frais, Évaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion est évalué mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, cette dernière a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. HOULLÉ, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43291. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139199/158.

(100159598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

EPIC Euro Property 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 121.874.

— EXTRAIT

En date du 20 octobre 2010, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta comme gérant de la société est acceptée avec effet immédiat;
- Le changement du siège social de la société du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est accepté;
- La nomination au poste de gérant de M. Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est acceptée;
- Notification du changement d'adresse professionnelle de Marjoleine van Oort, gérante de la société du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
- Notification du changement d'adresse de Epic Europe S.à r.l., associé de la société du 2, rue Joseph Hackin, L-1476 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010139896/21.

(100160742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Eptani S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.279.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010139900/12.

(100160841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Epuramat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 109.730.

Monsieur Ilya A. Golubovich, Administrateur de la société, a informé la société que son adresse professionnelle a changée. Depuis le 27 septembre 2010, son adresse professionnelle est 3, Queen Street, Mayfair, London W1J 5PR, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Contern, le 20 octobre 2010.

EPURAMAT S.A.

Référence de publication: 2010139902/13.

(100160164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Epuramat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 109.730.

*Excerpt of the minutes of the Annual General Meeting
July 16th, 2010*

The annual general meeting of the shareholders acknowledges and accepts the resignation of Mr. David Din, residing in 53, Rue Principale, L-5290 Neuhaeusgen, Grand Duchy of Luxembourg, and Mr. Boris Kröner, professionally residing in Rue des Chaux, L-5324 Contern, Grand Duchy of Luxembourg, as Directors.

Es folgt die deutsche Fassung des vorangehenden Textes:

*Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung
16. Juli 2010*

Die Jahreshauptversammlung der Aktionäre nimmt die Rücktritte von Herrn David Din, wohnhaft in 53, Rue Principale, L-5290 Neuhaeusgen, Großherzogtum Luxemburg, und von Herrn Boris Kröner, mit Berufsadresse in Rue des Chaux, L-5324 Contern, Großherzogtum Luxemburg, als Verwaltungsratsmitglieder zur Kenntnis und bestätigt diese.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, October 19th, 2010.

Référence de publication: 2010139903/20.

(100160164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

TeamSystem Luxco, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 104.614.

In the year two thousand and ten, on the sixth day of October.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ms. Jacqueline Picard, Avocat, residing in Luxembourg, acting as the representative of TeamSystem Luxco SCA, a société en commandite par actions, having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 104614 (the "Company"), pursuant to the resolutions adopted on 30 September 2010 in the name and on behalf of the Company by the sole manager of the Company TeamSystem S.A., a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number 104612 (the "Manager").

A copy of the said resolutions, initialed ne varietur by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 23 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 2 March 2005, number 186. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 30 September 2010, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Pursuant to article 6.1 of the updated articles of association of the Company as of 17 June 2009, the Company's subscribed share capital is currently set at four million ninety-six thousand nine hundred fifty-one euro and twenty-five cent (EUR 4,096,951.25) consisting of one (1) Management Share having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share, two million eight hundred eighty-two thousand eight hundred sixty-nine (2,882,869) Class A Ordinary Shares, having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share, three hundred ninety-four thousand six hundred ninety-one (394,691) Class B Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share.

3) Pursuant to article 6.9 of the updated articles of association of the Company as of 17 June 2009, the authorised capital is fixed at one hundred eighteen million four hundred and ten thousand seventy euro (EUR 118,410,070.-) represented by:

- forty-six million eight hundred fifty-five thousand seven hundred nine (46,855,709) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance at a later time;

- thirty-three million nine hundred seventy-seven thousand six hundred fiftysix (33,977,656) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance for the conversion of the Series 1 CPECs;

- six million nine hundred thirty-eight thousand fifty-seven (6,938,057) Class A Ordinary -Shares and/or Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per shares, which are reserved for issuance upon the exercise of any Executive Option pursuant to the Executive Option Agreement;

- five million five hundred thousand (5,500,000) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) which are reserved for issuance for the conversion of the Series 2 CPECs; and

- one million four hundred fifty-six thousand six hundred thirty-four (1,456,634) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance upon the exercise of any Warrant pursuant to the Warrant Agreements.

During a period ending five (5) years after the date of publication of the latest shareholders' resolution resolving on the amendment of the authorized share capital in the Luxembourg official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Manager is authorised to increase in one or several times the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital. Such new shares (Ordinary Shares, preferred shares or shares of any class which may be issued by the Company) may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Manager may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realising the authorised capital in full or in part, the Manager is expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The Manager may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Managers, the present Article is, as a consequence, to be adjusted.

4) By resolutions adopted on 30 September 2010 the Manager of the Company has decided to increase the Company's share capital by an amount of one hundred seventeen thousand three hundred ninety-one euro and twenty-five cent (EUR 117,391.25) so as to increase it from its current amount of four million ninety-six thousand nine hundred fifty-one euro and twenty-five cent (EUR 4,096,951.25) up to an amount of four million two hundred fourteen thousand three hundred forty-two euro and fifty cent (EUR 4,214,342.50), through the issuance of ninety-three thousand nine hundred thirteen (93,913) Class A Ordinary Shares, all to be paid up in cash (the "Shares").

The Shares have been subscribed as follows:

- a) twenty-nine thousand three hundred forty seven (29,347) Class A Ordinary Shares have been subscribed by Mr. Isotti, professionally residing at c/o TeamSystem SpAvia Caduti Sul Laroro 1160019 Senigallia, Italy

- b) twenty-nine thousand three hundred forty seven (29,347) Class A Ordinary Shares have been subscribed by Mr. Santini, professionally residing at c/o TeamSystem SpAvia Caduti Sul Laroro 1160019 Senigallia, Italy

- c) twenty-nine thousand three hundred forty seven (29,347) Class A Ordinary Shares have been subscribed by Mr. Pedinotti, professionally residing at c/o TeamSystem SpAvia Caduti Sul Laroro 1160019 Senigallia, Italy

- d) five thousand eight hundred seventy-two (5,872) Class A Ordinary Shares have been subscribed by Mr. Colella professionally residing at c/o TeamSystem SpAvia Caduti Sul Laroro 1160019 Senigallia, Italy

The Manager acknowledges that the total cash contribution of one hundred seventeen thousand three hundred ninety-one euro and twenty-five cent (EUR 117,391.25) shall be allocated to the share capital of the Company.

The Manager agrees that the Class A Ordinary Shares are considered to be duly issued through the execution of the relevant register of holders of the Class A Ordinary Shares by one of the authorised signatories appointed by the Manager.

As a consequence of the abovementioned increase of the Company's share capital, article 6.1 of the articles of association of the Company shall be amended and shall read as follows:

Art. 6.1. Subscribed Capital. The Company's subscribed capital is fixed at four million two hundred fourteen thousand three hundred forty-two euro and fifty cent (EUR 4,214,342.50) consisting of the following:

- a. one (1) Management Share having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share;
- b. two million nine hundred seventy-six thousand seven hundred eighty-two (2,976,782) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share;
- c. three hundred ninety-four thousand six hundred ninety-one (394,691) Class B Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share.

All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these Articles, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter. No shares of any class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any shares of the Company, except as may be required by law.

5) Pursuant to article 6.11 of the updated articles of association of the Company as of 17 June 2009, after each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Manager, the present article is, as a consequence, to be adjusted.

As a consequence of the above mentioned increase of the Company's share capital, article 6.9 of the articles of association of the Company shall be amended and shall read as follows:

Art. 6.9. Authorized Capital. In addition to the subscribed capital, the Company has an authorised capital which is fixed at one hundred eighteen million two hundred ninety two thousand six hundred seventy eight euro and seventy five euro (EUR 118,292,678.75) represented by:

- a) forty-six million eight hundred fifty-five thousand seven hundred nine (46,855,709) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance at a later time;
- b) thirty-three million nine hundred seventy-seven thousand six hundred fifty six (33,977,656) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance for the conversion of the Series 1 CPECs;
- c) six million eight hundred forty-four thousand one hundred forty-four (6,844,144) Class A Ordinary Shares and/or Class B Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per shares, which are reserved for issuance upon the exercise of any Executive Option pursuant to the Executive Option Agreement;
- d) five million five hundred thousand (5,500,000) Class B Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) which are reserved for issuance for the conversion of the Series 2 CPECs; and
- e) one million four hundred fifty-six thousand six hundred thirty-four (1,456,634) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance upon the exercise of any Warrant pursuant to the Warrant Agreements.

During a period ending five (5) years after the date of publication of the latest shareholders' resolution resolving on the amendment of the authorized share capital in the Luxembourg official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Manager is authorised to increase in one or several times the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital. Such new shares (Ordinary Shares, preferred shares or shares of any class which may be issued by the Company) may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Manager may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realising the authorised capital in full or in part, the Manager is expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The Manager may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Managers, the present Article is, as a consequence, to be adjusted."

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her first name and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sixième jour d'octobre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mlle Jacqueline Picard, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant de Teamsystem Luxco une société en commandite par actions, ayant son siège social 9A, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104614 (la «Société»), en vertu des résolutions prises le 30 septembre 2010, au nom et pour le compte de la Société, par l'actionnaire commandité de la Société, Teamsystem S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à 9A Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104612 (le «Commandité»).

Une copie desdites résolutions, après avoir été paraphées «ne varietur» par la comparante et le notaire, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La Société a été constituée en vertu d'un acte du notaire soussigné en date du 23 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 186, en date du 2 mars 2005 sous le numéro 186. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 30 septembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Conformément à l'article 6.1 des statuts coordonnés de la Société en date du 17 juin 2009, le capital social souscrit de la Société est actuellement fixé à quatre millions quatre-vingt-seize mille neuf cent cinquante-et-un euros et vingt-cinq cents (EUR 4.096.951,25) représenté par des actions entièrement libérées, consistant en une Action (1) de Commandité ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action; deux millions huit cent quatre-vingt-deux mille huit cent soixante-neuf (2.882.869) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt cinq cents (EUR 1,25) par action; trois cent quatre-vingt quatorze mille troiscent quatre-vingt-onze (394.391) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro vingt cinq cents (EUR 1,25) par action.

3) Conformément à l'article 6.9 des statuts coordonnés de la Société en date du 17 juin 2009, le capital autorisé est actuellement fixé à cent dix-huit millions quatre cent dix mille soixante-dix euros (EUR 118.410.070,-), consistant en:

(a) Quarante-six millions huit cent cinquante cinq mille sept cent neuf (46.855.709) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;

(b) Trente-trois millions neuf cent soixante-dix-sept mille six cent cinquante six (33.977.656) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises pour la conversion des Séries 1 CPECs;

(c) Six millions neuf cent trente-huit mille cinquante sept (6.938.057) Actions Ordinaires de Classe A et/ou Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises pour l'exercice de tout option des Employés conformément au Contrat d'Option pour les Employés;

(d) Cinq millions cinq cent mille (5.500.000) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises pour la conversion des Séries 2 CPECs; et

(e) Un million quatre cent cinquante-six mille six cent trente-quatre (1.456.634) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises pour l'exercice de tout Warrant conformément aux Accords de Warrants.

Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de la résolution des actionnaires de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, le Gérant est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé. Ces actions nouvelles (Actions Ordinaires, actions préférentielles ou actions de toute classe pouvant être émise par la Société) seront souscrites et émises suivant les conditions que le Gérant pourra déterminer, surtout en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles à souscrire et à émettre, ainsi que déterminer la date et le nombre des actions nouvelles à souscrire et à émettre, déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelles limites le paiement des actions nouvelles sera admissible en numéraire ou en nature. A moins que les actionnaires n'aient convenu autrement, lorsque le Gérant réalise le capital autorisé entièrement ou en partie, il est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants. Le Gérant pourra déléguer à tout administrateur ou cadre de la Société dûment autorisé ou à tout autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions nouvelles correspondant entièrement ou en partie au montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par les Gérants, le présent article sera modifié en conséquence.

4) Conformément à ses résolutions en date du 30 septembre 2010, le Commandité de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent dix-sept mille trois cent quatre-vingt-onze euros et vingt cinq cents

(EUR 117.391,25) afin de le porter de son montant actuel de quatre millions quatre-vingt-seize mille neuf cent cinquante et un euros et vingt-cinq cents (EUR 4.096.951,25) à un montant de quatre millions deux cent quatorze mille trois cent quarante deux euros et cinquante cents (EUR 4.214.342,50) par l'émission de quatre-vingt-treize mille neuf cent treize (93.913) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt cinq cents (EUR 1,25) chacune, toutes libérées par un apport en espèces (les «Actions»).

Les Actions ont été souscrites comme suit:

a) vingt-neuf mille trois cent quarante-sept (29,347) Actions Ordinaires de Classe A ont été souscrites par Mr. Isotti, résidant professionnellement à c/o TeamSystem SpAvia Caduti Sul Laroro 1160019 Senigallia, Italy

b) vingt-neuf mille trois cent quarante-sept (29,347) Actions Ordinaires de Classe A ont été souscrites par Mr. Santini, résidant professionnellement à c/o TeamSystem SpAvia Caduti Sul Laroro 1160019 Senigallia, Italy

c) vingt-neuf mille trois cent quarante-sept (29,347) Actions Ordinaires de Classe A ont été souscrites par Mr. Pedinotti, résidant professionnellement à c/o TeamSystem SpAvia Caduti Sul Laroro 1160019 Senigallia, Italy

d) cinq mille huit cent soixante-douze (5,872) Actions Ordinaires de Classe A ont été souscrites par Mr. Collela, résidant professionnellement à c/o TeamSystem SpAvia Caduti Sul Laroro 1160019 Senigallia, Italy

Le Commandité confirme que le montant total de l'apport en espèces de cent dix-sept mille trois cent quatre vingt-onze euros et vingt-cinq cents (EUR 117.391,25) sera affecté au capital social de la Société.

Le Commandité accepte que les Actions Ordinaires de Classe A sont considérées comme étant émises par la signature du registre des détenteurs des Actions Ordinaires de Classe A par un des signataires autorisés et nommés par le Commandité.

A la suite de l'augmentation du capital social de la Société ainsi réalisée, l'article

6.1. des statuts de la Société sera modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.1. Capital souscrit.** La Société a un capital souscrit de quatre millions deux cent quatorze mille trois cent quarante-deux euros et cinquante cents (EUR 4.214.342,50), consistant en:

(a) une (1) Action de Commandité ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1.25) par action;

(b) deux millions neuf cent soixante-seize mille sept cent quatre-vingt-deux (2.976.782) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action;

(c) trois cent quatre-vingt-quatorze mille six cent quatre-vingt-onze (394.691) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action;»

5) Conformément à l'article 6.11 des statuts de la Société en date du 17 juin 2009, l'article 6.9 est modifié après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par le Commandité.

6.9. Capital autorisé

En sus du capital souscrit, la Société a un capital autorisé de cent dix-huit millions deux cent quatre vingt-douze mille six cent soixante dix-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 118.292.678,75), consistant en:

(a) Quarante-six millions huit cent cinquante cinq mille sept cent neuf (46.855.709) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cent (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;

(b) Trente-trois millions neuf cent soixante-dix-sept mille six cent cinquante six (33.977.656) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cent (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises pour la conversion des Séries 1 CPECs;

(c) Six million huit cent quarante quatre mille cent quarante-quatre (6.844.144) Actions Ordinaires de Classe A et/ou Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cent (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises pour l'exercice de tout option des Employés conformément au Contrat d'Option pour les Employés;

(d) Cinq millions cinq cent mille (5.500.000) Actions Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises pour la conversion des Séries 2 CPECs; et

(e) Un million quatre cent cinquante-six mille six cent trente-quatre (1.456.634) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cent (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises pour l'exercice de tout Warrant conformément aux Accords de Warrants.

Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de la résolution des actionnaires de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, le Gérant est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé. Ces actions nouvelles (Actions Ordinaires, actions préférentielles ou actions de toute classe pouvant être émise par la Société) seront souscrites et émises suivant les conditions que le Gérant pourra déterminer, surtout en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles à souscrire et à émettre, ainsi que déterminer la date et le nombre des actions nouvelles à souscrire et à émettre, déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelles limites le paiement des actions nouvelles sera admissible en numéraire ou en nature. A moins que les actionnaires n'aient convenu autrement, lorsque le Gérant réalise le capital autorisé entièrement ou en partie, il est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription

préférentiel réservé aux actionnaires existants. Le Gérant pourra déléguer à tout administrateur ou cadre de la Société dûment autorisé ou à tout autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions nouvelles correspondant entièrement ou en partie au montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par les Gérants, le présent article sera modifié en conséquence.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. PICARD, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 06 octobre 2010. Relation LAC/2010/44189. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010139277/266.

(100159424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Era Intermedia S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 64.831.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010139905/9.

(100160102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

WP Roaming IV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.868.200,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.441.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010139767/14.

(100159759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Crystal Bull Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 56.315.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 08 octobre 2010

1. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.
2. L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse: L - 1413 Luxembourg, 3, Place Dargent (auprès de la société "C.T.P.").

Roger CAURLA

Liquidateur

Référence de publication: 2010139863/14.

(100160456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.
